

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 7 novembre 2006

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente,

MM. Jean-Luc GABRIEL et Georges FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaire.

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Il est constaté par la liste des présences que 77 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Fabian CULOT (MR), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), Mme Katrin JADIN (PFF-MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), Mme Catherine MAAS (ECOLO), Mme Sabine MAQUET (PS), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), M. Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine PONCIN-REMACLE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS),

M. Michel FORET, Gouverneur assiste à la séance.

Excusés :

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale,
M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Fabienne DETREMMERIE - CHRISTIANE (CDH), M. Jean-Claude MEURENS (MR) et Mme Isabelle STOMMEN (CDH),

I COMMUNICATION DE MADAME LA PRESIDENTE.

Madame Josette MICHAUX, Présidente, rappelle que la séance de ce jour sera suivie d'une séance à huis clos laquelle sera suivie d'une réunion de la 8^{ième} Commission.

II LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2006

Monsieur Georges FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2006.

III DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

PRÊT D'ÉTUDES : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006 ET PERSPECTIVES D'AVENIR (DOCUMENT 06-07/11)

La discussion générale sur ce point a été close lors de la séance du 6 novembre 2006.

De la tribune, au nom du Collège provincial, Mme Ann CHEVALIER, Député provincial, donne la réponse aux questions posées sur ce rapport d'activités.

En conséquence, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2005-2006 relatif aux Prêts d'études

LOGEMENT : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006 ET PERSPECTIVES D'AVENIR (DOCUMENT 06-07/8)

La discussion générale sur ce point a été close lors de la séance du 6 novembre 2006.

De la tribune, au nom du Collège provincial, Mme Ann CHEVALIER, Député provincial, donne la réponse aux questions posées sur ce rapport d'activités relevant de ses compétences.

Mme La Présidente rappelle que M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, répondra le mercredi 8 novembre.

BÂTIMENTS : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006 ET PERSPECTIVES D'AVENIR (DOCUMENT 06-07/12)

La discussion générale sur ce point a été close lors de la séance du 6 novembre 2006.

De la tribune, au nom du Collège provincial, M. Georges PIRE, Député provincial, donne la réponse aux questions posées sur ce rapport d'activités.

Mme Claudine RUIZ-CHARLIER intervient de son banc ainsi que M. Georges PIRE, Député provincial.

En conséquence, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2005-2006 relatif aux Bâtiments

SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE LA VIE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006 ET PERSPECTIVES D'AVENIR (DOCUMENT 06-07/13)
--

La discussion générale sur ce point a été close lors de la séance du 6 novembre 2006.

De la tribune, au nom du Collège provincial, M. Georges PIRE, Député provincial, donne la réponse aux questions posées sur ce rapport d'activités relevant de ses compétences.

En conséquence, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2005-2006 relatif à la santé publique, Environnement et Qualité de la vie

ENSEIGNEMENT :
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 06-07/9)

FORMATION ET CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX :
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 06-07/10)

(Continuation de la discussion)

M. Maurice DEMOLIN, Mme Murielle FRENAY, M. Marc YERNA, Mme Valérie JADOT, MM. Fabian CULOT, Abel DESMIT et Michel LEMMENS interviennent à la tribune.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale sur ce point est close et la réponse de du Collège provincial sera donnée lors de la séance du mercredi 8 novembre.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2005 DES FONDS PROVENANT DES LEGS
DOCUMENT 06-76/29

De la tribune, M. Karl-Heinz BRAUN fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, les projets de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS , MR, CDH-CSP et M. POUSSART

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte les résolutions suivantes

RESOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs Veuve DEJAER rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 241,95 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Veuve DEJAER ».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVI » rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 44.055,99 € se répartissant comme suit :

- 25.979,08 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Sanatorium ») ;*
- 18.076,91 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Dispensaires »).*

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 11.905,58 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOUWERS rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 2.953,93 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 3.166,26 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BONDARIU ».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS», rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 3.275,44 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT» rendu pour l'année 2004 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 103.216,13 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Fernand PETIT »

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON » rendu pour l'année 2005;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 32.791,07 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 15.083,22 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

Marianne LONHAY

La Présidente

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 47.514,13 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Mykola DYHID ».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

Marianne LONHAY

La Présidente

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2005 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 10.217,73 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

Marianne LONHAY

La Présidente

Josette MICHAUX

RESOLUTION

Vu le compte de gestion du legs « ICAN » rendu pour l'année 2005 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2005, par un boni de 7.000,08 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « ICAN »

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

Marianne LONHAY

La Présidente

Josette MICHAUX

<i>BUDGET 2006 – 3^{ÈME} SÉRIE DE MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES DOCUMENT 06-76/22</i>
--

De la tribune, M. Claude KLENKENBERG fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS et MR

Vote CONTRE : le groupe CDH-CSP

S'ABSTIENNENT : le groupe ECOLO et M. POUSSART

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/702023	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	35.000,00	30.000,00-	5.000,00
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	5.000,00	57.600,00	62.600,00
	Total R.O prestations	40.000,00	27.600,00	67.600,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Fonds</u>			
	<i>Fonds</i>			
021/741010	Quote-part dans le financement général des provinces	26.082.943,00	1.175.834,00	27.258.777,00
021/741011	Quote-part dans le financement général des provinces relative aux partenariats	6.520.736,00	1.169.420,00-	5.351.316,00
	<i>Fonds</i>			
026/701400	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	2.641.494,00	1.549.926,00	4.191.420,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/740011	Remboursement cotisations patronales	340.000,00	140.000,00-	200.000,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/740048	Subsides de l'office de la naissance et de l'enfance	0,00	280.000,00	280.000,00
735/740060	Autres subventions des pouvoirs publics	10.000,00	9.975,00-	25,00
	<u>Complexes de délassement</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/740043	Subventions pour la plaine de jeux	1,00	1,00-	0,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/740014	Subside du Fonds national de reclassement social des handicapés	1,00	1,00-	0,00
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/751200	Contribution de tiers aux charges d'emprunts	1,00	1,00-	0,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Logement et aménagement du territoire</u>			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/740000	Subsides du secteur public	1,00	1,00-	0,00
	Total R.O transferts	35.595.177,00	1.686.361,00	37.281.538,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
000/662001/05	<p>DEPENSES</p> <p>EXERCICES ANTERIEURS</p> <p>Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire</p>	1.135.000,00	150.000,00	1.285.000,00
	Total Exercices Antérieurs	1.135.000,00	150.000,00	1.285.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Prélèvement sur BO - dépenses			
	Prélèvements			
	<i>Prélèvements</i>			
060/681020	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire	0,00	7.000.000,00	7.000.000,00
	Total Prélèvement sur BO - dépenses	0,00	7.000.000,00	7.000.000,00
	D.O personnel			
	Enseignement supérieur			
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/628010	Remboursements de traitements	71.600,00	71.600,00-	0,00
	Enseignement pour handicapés			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/628010	Remboursements de traitements	0,00	18.000,00	18.000,00
	Culture, loisirs et fêtes			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/620900	Rémunérations des vacataires	342.750,00	50.000,00-	292.750,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/620000	Rémunérations	702.560,00	35.000,00	737.560,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Sports</u>			
	<i>Sports</i>			
764/620000	Rémunérations	1.645.200,00	60.000,00	1.705.200,00
764/620900	Rémunérations des vacataires	151.940,00	25.000,00	176.940,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/620000	Rémunérations	1.510.770,00	20.000,00	1.530.770,00
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>Maison du social</i>			
840/620000	Rémunérations	998.380,00	15.000,00	1.013.380,00
	Total D.O personnel	5.423.200,00	51.400,00	5.474.600,00
	<u>D.O fonctionnement</u>			
	<u>Général</u>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/642090	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	0,00	400.000,00	400.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Assurances</u>			
	<i>Assurances</i>			
050/616000	Primes d'assurances	1.574.450,00	50.000,00	1.624.450,00
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/613100	Fonctionnement administratif	1.019.000,00	150.000,00-	869.000,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/613200	Fonctionnement technique	45.160,00	6.600,00	51.760,00
621/613300	Fonctionnement des bâtiments	39.555,00	5.300,00	44.855,00
	<i>Sylviculture</i>			
640/613805	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'exécution des travaux forestiers dans la propriété provinciale du Sart-Tilman	2.480,00	2.480,00-	0,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/613300	Fonctionnement des bâtiments	313.500,00	5.000,00	318.500,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/613200	Fonctionnement technique	1.166.400,00	5.000,00	1.171.400,00
735/613300	Fonctionnement des bâtiments	2.908.100,00	100.000,00	3.008.100,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/613811	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour l'organisation de colloques dans l'enseignement supérieur	2.500,00	2.500,00-	0,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Édifices classés</i>			
773/613017	Fonctionnement administratif du comité des correspondants de la Commission royale des monuments et des sites	20,00	20,00-	0,00
	<u>Cultes et laïcité</u>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/610003	Indemnités de logement en matière de communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	1,00	1,00-	0,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/613807	Crédit mis à la disposition du collège provincial en vue de l'organisation d'activités en matière de santé	12.395,00	12.395,00-	0,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/613300	Fonctionnement des bâtiments	810.750,00	50.000,00	860.750,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/613730	Frais de contrôle des débits, prélèvement d'échantillons et analyses des eaux	250,00	250,00-	0,00
	Total D.O fonctionnement	7.894.561,00	454.254,00	8.348.815,00
	<u>D.O transferts</u>			
	<u>Autorités provinciales</u>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/640010	Dotation aux groupes politiques	212.197,00	3.966,00-	208.231,00
	<u>Calamité et étranger</u>			
	<i>Aide aux pays en voie de développement</i>			
161/640153	Subsides à l'ASBL "S.O.S./P.G." à Ans - Aide au Tiers Monde	124,00	124,00-	0,00
161/640154	Subside au Centre Régional d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	18.266,00	8.979,00-	9.287,00
	<u>Sécurité et ordre public</u>			
	<i>Secours d'urgence</i>			
352/640706	Intervention en faveur des services de secours d'urgence médicalisés	25.000,00	25.000,00-	0,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Économie, Commerce et artisanat</u>			
	<i>Artisanat et métiers d'arts</i>			
523/640223	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour favoriser certaines activités de la Chambre des métiers et négoce de la Province de Liège	620,00	620,00-	0,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/640453	Subsides à la Fondation "Liège, Université d'Europe"	2.479,00	2.479,00-	0,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	996.477,00	55.190,00	1.051.667,00
	<u>Cultes et laïcité</u>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/640602	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	66.932,00	3.718,00	70.650,00
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>Aide et action sociales</i>			
801/640614	Subside à l'AWAC	496,00	496,00-	0,00
801/640617	Subside à la "Fraternelle de l'A.S. - Zone V - secteur 2", à Chênée	250,00	250,00-	0,00
801/640639	Subside à la Fraternelle de l'A.S. - Zone 5 - Secteur 3 "Baleine et Condroz"	250,00	250,00-	0,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Santé</i>			
871/640708	Subside à l'ASBL "Revivre chez soi"	248,00	248,00-	0,00
	Total D.O transferts	1.323.339,00	16.496,00	1.339.835,00
	<u>D.O dette</u>			
	<u>Général</u>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/653001	Intérêts débiteurs sur comptes courants	1.005.000,00	200.000,00-	805.000,00
000/900004	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette	100.000,00	200.000,00	300.000,00
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/430049	Remboursements d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	0,00	3.881.333,00	3.881.333,00
	Total D.O dette	1.105.000,00	3.881.333,00	4.986.333,00

I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	45.776.237,00	297.759.910,00	12.994.678,00	356.530.825,00	8.201.827,24	0,00	364.732.652,24
1ere série de modifications budgétaires	95.999,00	166.662,00	0,00	262.661,00	229.179,00	0,00	491.840,00
2ieme série de modifications budgétaires	124.999,00-	139.146,00-	407.697,00	143.552,00	0,00	0,00	143.552,00
3ieme série de modifications budgétaires	27.600,00	1.686.361,00	0,00	1.713.961,00	13.647.819,49	0,00	15.361.780,49
TOTAUX	45.774.837,00	299.473.787,00	13.402.375,00	358.650.999,00	22.078.825,73	0,00	380.729.824,73

II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	266.392.936,00	39.222.294,00	21.500.251,00	27.263.981,00	354.379.462,00	1.000.000,00	7.339.438,00	362.718.900,00
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	341.000,00	755.964,00	225.000,00	310.000,00	1.631.964,00	186.472,00	0,00	1.818.436,00
2ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	637.839,00	455.153,00	184.700,00	2.118.083,00-	840.391,00-	135.000,00	176.815,00-	882.206,00-
3ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ieme série de modifications budgétaires	51.400,00	454.254,00	16.496,00	3.881.333,00	4.403.483,00	150.000,00	7.000.000,00	11.553.483,00
TOTAUX	267.423.175,00	40.887.665,00	21.926.447,00	29.337.231,00	359.574.518,00	1.471.472,00	14.162.623,00	375.208.613,00

BONI du Budget ORDINAIRE : 5.521.211,73

RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	356.937.038,00	1.713.961,00	358.650.999,00
II. Recettes des exercices antérieurs	8.431.006,24	13.647.819,49	22.078.825,73
Recettes totales	365.368.044,24	15.361.780,49	380.729.824,73

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	362.333.658,00	11.403.483,00	373.737.141,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	1.321.472,00	150.000,00	1.471.472,00
Dépenses totales	363.655.130,00	11.553.483,00	375.208.613,00

Article 2- Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2006, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 380.729.824,73

DEPENSES: 375.208.613,00

BONI: 5.521.211,73

Article 3- Les modifications reprises aux tableaux: suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2006

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
735/170110/00	Emprunts pour travaux	0,00	4.318,09	4.318,09
741/170110/01	Emprunts pour travaux	0,00	31.190,67	31.190,67
560/170110/02	Emprunts pour travaux	0,00	51.187,61	51.187,61
735/170110/02	Emprunts pour travaux	0,00	13.427,81	13.427,81
736/170110/02	Emprunts pour travaux	0,00	8.007,78	8.007,78
741/170110/02	Emprunts pour travaux	0,00	308.651,17	308.651,17
771/170110/02	Emprunts pour travaux	0,00	170.467,51	170.467,51
000/170190/03	Emprunts pour dépenses d'exercices antérieurs	0,00	70.714,49	70.714,49
106/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	948.178,40	948.178,40
741/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	1.156.673,00	1.156.673,00
000/170190/04	Emprunts pour dépenses d'exercices antérieurs	0,00	248.247,06	248.247,06
106/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	928.390,00	928.390,00
484/170114/04	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	0,00	129.500,02	129.500,02
700/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	80.235,10	80.235,10
708/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	85.044,47	85.044,47
735/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	229.849,62	229.849,62
741/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	103.734,80	103.734,80
760/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	530.556,16	530.556,16
763/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	74.400,00	74.400,00
764/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	596.687,46	596.687,46
771/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	51.259,00	51.259,00
771/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	291.489,92	291.489,92
771/170110/04	Emprunts pour travaux	0,00	167.330,99	167.330,99
000/097910/05	Boni présumé des années antérieures	275.963,61	275.963,61-	0,00
106/170110/05	Emprunts pour travaux	0,00	1.250.000,00	1.250.000,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
484/170114/05	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	0,00	187.138,33	187.138,33
560/170140/05	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	0,00	2.566.080,00	2.566.080,00
700/170110/05	Emprunts pour travaux	0,00	169.689,42	169.689,42
703/170151/05	Emprunts pour prêts d'études	0,00	139.236,00	139.236,00
735/170110/05	Emprunts pour travaux	0,00	153.518,32	153.518,32
741/170110/05	Emprunts pour travaux	0,00	290.131,10	290.131,10
922/170153/05	Emprunt couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	0,00	2.409.314,70	2.409.314,70
	Total Exercices Antérieurs	275.963,61	13.168.685,39	13.444.649,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/151220	Subsides d'équipements de la Région Wallonne	0,00	1,00	1,00
700/151520	Subsides européens d'équipements	0,00	1,00	1,00
	Total R.E transferts	0,00	2,00	2,00
	<u>R.E investissements</u>			
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Service informatique central</i>			
139/231020	Matériel informatique - vente	0,00	1.000,00	1.000,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/220020	Vente de biens immobiliers	0,00	795.000,00	795.000,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/221020	Constructions - vente	1,00	680.000,00	680.001,00
	Total R.E investissements	1,00	1.476.000,00	1.476.001,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Patrimoine privé</u>			
	<i>Patrimoine</i>			
124/280820	Participation au capital AII - Réalisation	0,00	49.475,00	49.475,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/170120	Emprunts pour équipement	530.000,00	347.200,00-	182.800,00
	Total R.E dette	530.000,00	297.725,00-	232.275,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Général</u>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/642190	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	0,00	100.000,00	100.000,00
	Total D.E transferts	0,00	100.000,00	100.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/230000	Machines, matériel - acquisition	530.000,00	347.200,00-	182.800,00
	Total D.E investissements	530.000,00	347.200,00-	182.800,00

I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	3.434.414,00	64.530,00	18.090.357,00	21.589.301,00	275.963,61	7.339.438,00	29.204.702,61
1ere série de modifications budgétaires	405.814,00	45.001,00	898.475,00	1.349.290,00	0,00	0,00	1.349.290,00
2ieme série de modifications budgétaires	238.155,00-	42.499,00	899.676,00-	1.095.332,00-	0,00	176.815,00-	1.272.147,00-
3ieme série de modifications budgétaires	2,00	1.476.000,00	297.725,00-	1.178.277,00	13.168.685,39	0,00	14.346.962,39
TOTAUX	3.602.075,00	1.628.030,00	17.791.431,00	23.021.536,00	13.444.649,00	7.162.623,00	43.628.808,00

II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	4.471.252,00	20.366.933,00	4.110.000,00	28.948.185,00	250.000,00	0,00	29.198.185,00
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	1.331.274,00	0,00	1.331.274,00	0,00	0,00	1.331.274,00
2ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	845.000,00	1.284.195,00-	1.060.000,00-	1.499.195,00-	150.000,00	0,00	1.349.195,00-
3ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ieme série de modifications budgétaires	100.000,00	347.200,00-	0,00	247.200,00-	14.654.847,76	0,00	14.407.647,76
TOTAUX	5.416.252,00	20.066.812,00	3.050.000,00	28.533.064,00	15.054.847,76	0,00	43.587.911,76

BONI du Budget EXTRAORDINAIRE : 40.896,24

RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	29.005.882,00	1.178.277,00	30.184.159,00
II. Recettes des exercices antérieurs	275.963,61	13.168.685,39	13.444.649,00
Recettes totales	29.281.845,61	14.346.962,39	43.628.808,00

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	28.780.264,00	247.200,00-	28.533.064,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	400.000,00	14.654.847,76	15.054.847,76
Dépenses totales	29.180.264,00	14.407.647,76	43.587.911,76

Article 4- Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2006, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 43.628.808,00

DEPENSES: 43.587.911,76

BONI: **40.896,24**

Article 5- La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

Par le Conseil:

En séance à Liège, le

La Greffière provinciale,

Le Président,

MARIANNE LONHAY

**PRIX DES REPAS PRÉPARÉS ET SERVIS PAR LES ÉTUDIANTS DES ORIENTATIONS D'ÉTUDES
« HÔTELLERIE » DES INSTITUTS PROVINCIAUX D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE
HERSTAL, DE SERAING – ANTENNE D'OUGRÉE ET DE HESBAYE
DOCUMENT 06-76/35**

De la tribune, Mme Katty FIRQUET fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu sa résolution du 30 novembre 2001 fixant les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2002 en ce qui concerne les prix des repas préparés et servis par les élèves des orientations d'études "Hôtellerie" des Instituts provinciaux d'Enseignement secondaire de Herstal, de Seraing (Antenne d'Ougrée) et de Hesbaye

Vu la proposition de la Commission des Internats provinciaux constatant qu'il n'y a plus eu d'augmentation depuis le 1^{er} janvier 2002 et proposant une adaptation en vue de faire correspondre les tarifs dont question à la réalité;

Vu le décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes ;

Vu la loi provinciale et ses dispositions non abrogées par ledit décret ;

Sur le rapport du Collège provincial;

A R R E T E :

Article 1.- *Les tarifs des repas préparés et servis par les élèves des orientations d'études "Hôtellerie" des Instituts provinciaux d'enseignement secondaire de Herstal, de Seraing-Antenne d'Ougrée et de Hesbaye est fixé comme suit :*

A. REPAS

- *Agents provinciaux et élèves fréquentant l'Enseignement provincial : 8,50 €*
- *Personnes extérieures : 11,00 €*

B. BOISSONS

- *Boissons courantes et café : 1,00 €*
- *Apéritifs – vins recuits et "genièvre" : 1,50 €*
- *Tous les alcools : 2,50 €*
- *Vins : prix achat multiplié par 2.*

Le contrôle de la qualité d'agent provincial – c'est-à-dire tout agent percevant un traitement ou une pension provinciale, ainsi que les membres du Conseil provincial – se fera par la délivrance d'une carte "Hôte permanent" personnalisée et commune aux trois instituts concernés.

Article 2.- *La présente résolution produit ses effets à partir du 1^{er} janvier 2007.*

Article 3.- *La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Liège.*

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

<p>DOMAINE DE WEGIMONT TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2007 DOCUMENT 06-76/36</p>
--

De la tribune, M. Jean-Marie BECKERS fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu sa résolution du 24 novembre 2005 fixant les tarifs à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2006 pour les différents services du Domaine provincial de Wégimont ;

Attendu que l'article 4 du règlement organique du Domaine prévoit que : « Les tarifs applicables pour les différents services du Domaine sont fixés pour chaque saison, par le Conseil provincial, sur proposition du Comité de Gestion. » ;

Vu les propositions de tarifs applicables pour l'année 2007 émises par le Comité de Gestion lors de sa réunion du 12 juin 2006 ;

Attendu que ces propositions tendent à indexer les tarifs d'hébergement et de restauration en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de reconduire les prix en vigueur pour les autres services ;

Considérant toutefois qu'il s'avère opportun, avant d'adopter le tarif de la plaine, de le soumettre à un nouvel examen et ensuite à l'avis du Comité de Gestion ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

A R R E T E :

Article 1er. *Les tarifs en vigueur au Domaine provincial de Wégimont sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2007 :*

Centre d'hébergement

1. Hébergement et restauration

a) Tarif normal pour les groupes ne répondant pas aux conditions reprises au point b.

	<u>Prix TVAC</u>
Nuitée (hébergement)	13,45 €
Petit déjeuner	3,40 €
Repas midi ou soir	16,20 €
Goûter	3,30 €
Lunch	7,40 €
Pension complète/un jour	44,80 €
Pension complète/par jour et par personne trois jours minimum	41,20 €

b) Tarif social pour les groupes à vocation sociale, culturelle, touristique, pédagogique et sportive

	<u>Prix TVAC</u>
Nuitée (hébergement)	*9,40 €
Petit déjeuner	2,65 €
Repas midi ou soir	10,70 €
Goûter	2,50 €
Lunch	7,40 €
Pension complète/un jour	28,30 €
Pension complète/par jour et par personne trois jours minimum	24,70 €

Réservation acquise dès réception d'un acompte de 5,00 € par jour et par personne.
En cas de désistement, l'acompte reste dû.

*Supplément chambre « Single » par nuit 5,00 €.

2. Mise à disposition des salles

Tarifcation pour les salles

Salles	Capacité maximale	Prix pour ½ journée ou la soirée (TVAC)
Donjon	10 personnes	25 €
Chapelle	10 personnes	25 €
Carmes	15 personnes	37 €
Petits Loups	20 personnes	50 €
Ecureuils	20 personnes	50 €
Tour	18 personnes	45 €
Guet	18 personnes	45 €
Douves	35 personnes	87 €
Araignée	35 personnes	87 €
Nord	80 personnes	200 €
Cafétéria	45 personnes	112 €

Cette location ne couvre que la mise à disposition du local et de son mobilier. Tout autre service doit faire l'objet d'une demande complémentaire et sera facturé en sus (ex : boissons).

Camping Touristique

1. Camping de passage – prix par jour

Basse saison soit du 1^{er} février au 30 avril et du 1^{er} septembre au 31 décembre (comprenant en plus, l'accès gratuit au parc, aux aires de sports polyvalentes, aux plaines de jeux)

Grand emplacement (type caravane)	5,00 €
Petit emplacement (type tente)	3,00 €
Electricité par jour (tente ou caravane)	0,50 €
Télédistribution par jour (tente ou caravane)	0,50 €
Nuitée pour un adulte	2,00 €
Nuitée pour un enfant de moins de 12 ans	1,00 €
Nuitée pour un enfant de moins de 3 ans	gratuit
N.B. : Gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant payant	

Haute saison soit du 1^{er} mai au 31 août (comprenant en plus, l'accès gratuit au parc, aux aires de sports polyvalentes, aux plaines de jeux et à la piscine)

Grand emplacement (type caravane)	5,00 €
Petit emplacement (type tente)	3,00 €
Electricité par jour (tente ou caravane)	0,50 €
Télédistribution par jour (tente ou caravane)	0,50 €
Nuitée pour un adulte	2,50 €
Nuitée pour un enfant de moins de 12 ans	2,00 €
Nuitée pour un enfant de moins de 3 ans	gratuit
N.B./Gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant payant	

2. Camping Résidentiel

Forfait annuel : 557,75 €

Consommation d'électricité à facturer en sus

La TVA et la télédistribution sont comprises dans le prix

Abonnement « camping » valable du 1^{er} février au 31 décembre en ce compris, durant la saison touristique, l'entrée au complexe de piscines et uniquement destiné aux parents et alliés en ligne directe du titulaire de la parcelle :

ADULTES 80 €

ENFANTS – de 12 ans 50 €

Article 2. – La présente résolution produit ses effets à partir du 1^{er} janvier 2007.

Article 3. – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Liège.

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale

La Présidente

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**OCTROI, POUR L'ANNÉE 2006, D'UNE ALLOCATION DE FIN D'ANNÉE À CERTAINES
CATÉGORIES DE PERSONNEL
DOCUMENT 06-76/37**

De la tribune, M. Marc FOCCROULLE fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Revu la circulaire du 29 novembre 1983, réf. 321.02.DG7, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, relative notamment au paiement d'une allocation de fin d'année pour 1984, au personnel des pouvoirs régionaux et locaux ;

Revu la dépêche du 27 décembre 1983, réf.83/33/04/MD/505-3-31, de Monsieur le Ministre de la Région wallonne, chargé de la tutelle et des Relations extérieures ;

Vu l'arrêté royal du 15 décembre 1999 modifiant celui du 23 octobre 1979 fixant les conditions et modalités d'octroi d'une allocation de fin d'année à certains titulaires d'une fonction rémunérée à charge du Trésor public ;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder, pour l'année 2006, aux membres du personnel provincial non subventionnés par la Communauté française – secteur éducation, le bénéfice de l'allocation de fin d'année ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1. - *Pour l'année 2006, il est accordé aux membres du personnel provincial non subventionnés par la Communauté française – secteur éducation, qu'ils soient définitifs, provisoires, temporaires, stagiaires, intérimaires ou contractuels, une allocation de fin d'année, payable en une fois, au plus tard le 31 décembre 2006.*

Toutefois, les membres du personnel rémunérés, du chef d'une fonction accessoire à la Province, ne peuvent à ce titre faire valoir des droits à cette prime de fin d'année.

Article 2. – *Cette allocation est calculée conformément aux prescrits de l'arrêté royal du 23 octobre 1979 accordant une allocation de fin d'année à certains titulaires d'une fonction rémunérée à charge du Trésor public, tel que modifié ultérieurement.*

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**SERVICE PROVINCIAUX
MARCHÉS DE FOURNITURES
MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN GC-MS POUR
L'INSTITUT DE MALVOZ
DOCUMENT 06-76/34**

De la tribune, M. Dominique DRION fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère de procéder, dans le cadre de la troisième phase de l'acquisition de matériel de laboratoire pour l'Institut Malvoz, à la fourniture d'un GC-MS ;

Considérant que ce marché qui peut être estimé à 82.645 € hors TVA s'inscrit dans une perspective du respect des nouvelles législations en matière environnementale qui prescrivent d'une augmentation du nombre de paramètres à contrôler et une rigueur accrue au niveau des concentrations autorisées ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges appelé à régir cette acquisition ;

Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisé en vue de l'attribution dudit marché ;

Attendu qu'un crédit de 530.000 € est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2006 en faveur du financement de ce marché ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du de la Direction générale de la Santé et de l'Environnement et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces et notamment son article 48 ;

DECIDE :

Article 1er. – Un appel d'offres général sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un GC-MS pour l'Institut Malvoz, estimé à 82.645 € hors T.V.A.

Article 2. – Les conditions de marché reprises au cahier spécial des charges de ce marché sont approuvées.

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**ADJUDICATION PUBLIQUE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES DE MOBILIER POUR L'INTERNAT DU BARBOU
DOCUMENT 06-76/41**

De la tribune, M. Roger SOBRY fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de fournitures de mobilier pour l'Internat du Barbou, pour un montant estimatif de 99.825 euros T.V.A. comprise, soit 82.500 euros hors T.V.A.

Considérant que ces acquisitions s'inscrivent dans la suite des travaux de modernisation de cet internat ;

Vu le cahier des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution dudit marché ;

Attendu qu'un crédit de 100.000 euros est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2006 en faveur du financement de ce marché de fournitures ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 02 octobre 2006 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics .

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de fournitures de mobilier pour l'Internat du Barbou pour un montant estimatif de 99.825 euros T.V.A. comprise, soit 82.500 euros hors T.V.A.

Article 2 Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX
MARCHÉS DE FOURNITURES
MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE RAYONNAGES
MOBILES AU SERVICE PROVINCIAL DES AFFAIRES CULTURELLES
DOCUMENT 06-76/42**

De la tribune, M. Karl-Heinz BRAUN fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'acquisition de rayonnages mobiles au Service provincial des Affaires culturelles, estimée à 79.952 euros hors T.V.A., soit 96 741,92 euros T.V.A. comprise ;

Considérant que cette fourniture s'inscrit dans une perspective du développement et de la réorganisation de la bibliothèque ;

Vu le cahier des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 127 000 euros est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2006 en faveur du financement de cette fourniture ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 09 octobre 2006 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial.

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics .

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition de rayonnages mobiles au Service provincial des Affaires culturelles, estimée à 79.952 euros hors T.V.A., soit 96.741,92 euros T.V.A. comprise.

Article 2 Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**VENTE PAR LA PROVINCE DE LIEGE D'UNE PARCELLE DE TERRE SIS AU LIEUDIT « SENTIER DU GRAND VIVIER », COMMUNE DE LIBIN, TROISIÈME DIVISION OCHAMPS, CADASTRÉE SECTION B NUMÉRO 692/C, À MONSIEUR OTJACQUES.
DOCUMENT 06-76/38**

De la tribune, Mme Francine PONCIN-REMACLE fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu sa résolution du 23 septembre 2004 décidant d'accepter le legs fait à la Province de Liège par feu Monsieur Raymond LAMBERT comprenant notamment la parcelle de terre sise au lieu dit « Au Sentier du Grand Vivier » Commune de Libin, 3^{ème} division OCHAMPS, cadastrée section B, n° 692/C pour 33 a 40 ca ;

Vu l'implantation du bien impliquant un manque d'utilité évident pour la Province de Liège;

Vu le rapport d'expertise du 20 avril 2006 de Monsieur l'Inspecteur principal DELACOLETTE du Bureau d'Enregistrement de Saint Hubert fixant la valeur vénale dudit bien à 2.400 EUR ;

Vu le courrier du 18 août 2006 de Monsieur OTJACQUES faisant par de son souhait d'activer son droit de préemption en vue d'acquérir le terrain susvisé pour la somme estimée de 2.400 EUR ;

Vu le décret du 12/02/04 organisant les Provinces Wallonnes et plus spécialement son article 46;

Sur le rapport du Collège provincial;

DECIDE :

Article 1er : De vendre la parcelle cadastrée sis au lieu-dit « Au Sentier du Grand Vivier » Commune de Libin, 3^{ème} division OCHAMPS, cadastrée section B, n° 692/C pour 33 a 40 ca pour un montant de 2.400 EUR à Monsieur OTJACQUES.

Article 2 : De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de cette vente.

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PROFIT DU COLLÈGE PROVINCIAL EN MATIÈRE DE
MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES
DOCUMENT 06-76/40**

De la tribune, M. Antoine NIVARD fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

De la tribune, M. Dominique DRION sollicite le report du vote sur ce dossier après l'examen des dossiers budgétaires.

Mise aux voix, le report du vote est adopté à l'unanimité

En conséquence, le vote sur ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

**PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX ADJUGÉS À UN MOMENT
INFÉRIEUR À 67 000 € HORS TVA
DOCUMENT 06-76/30**

De la tribune, M. Antoine NIVARD fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance de ladite résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

En conséquence le Conseil provincial prend connaissance de la résolution suivante.

Vu sa résolution du 7 novembre 2000 modifiée par celle du 29 avril 2004 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 67.000 € hors taxe ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu le tableau ci-joint établi à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1er avril 2006 au 30 juin 2006;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;

PREND CONNAISSANCE :

Du tableau établi pour la période du 1er avril 2006 au 30 juin 2006 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe.

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

*La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY*

*La Présidente,
Josette MICHAUX*

Période du 01/04 au 30/06/2006

Date DP	bâtiment	Objet	Adjudicataire	Montant hors taxe
6/4/2006	EP de Seraing	Remplacement de 3 panneaux d'identification.	NEOLUX de Vaux-sous-Chèvremont	12.545,00 €
6/4/2006	IPES Seraing	Placement d'une gâche et d'une sonnerie électrique sur la porte principale.	HORENBACH, de Cheratte.	2.829,52 €
6/4/2006	Château de Harzé	Remplacement de la carte d'un tableau répétiteur.	VLV, d'Awans	1.373,00 €
6/4/2006	Promotion sociale Seraing	Electricité : modification du réseau informatique.	HORENBACH, de Cheratte	5.146,40 €
20/4/2006	HEPL A. Vésale	Travaux d'électricité – Mise en conformité de la classe d'ergothérapie.	GRIGNET, de Louveigné	3.740,00 €
20/4/2006	Internat de Coronmeuse.	Peintures du 2 ^{ème} étage de la conciergerie.	SCHUTTEN, de Montegnée	10.548,37 €
20/4/2006	IPESS de Micheroux	Renouvellement du système d'appel des chambrettes	HORENBACH, de Cheratte	14.104,04 €
20/4/2006	Internat de Seraing	Mise en place d'un système garantissant un fonctionnement sans faille des appareils informatiques se trouvant à la Cellule Intranet	EURO-DIESEL, de Grâce-Hollogne	59.001,00 €
20/4/2006	Château de Harzé	Remplacement d'un vase d'expansion	HOLLANGE Frères, de Tilff	653.69,00 €
27/4/2006	Promotion sociale de Seraing	Aménagement de classes et renforcement de l'installation électrique.	GRIGNET, de Sprimont	4.140,00 €
27/4/2006	IPESS Micheroux	Renouvellement de la détection incendie.	GRIGNET, de Sprimont	12.060,00 €
27/4/2006	Eglise St-Antoine	Peinture de la voûte du chœur.	MAGNABOSCO, d'Embourg	15.400,00 €
27/4/2006	CHS Lierneux	Désamiantage « Les Tilleuls ».	TECNI-ASBEST, de Hannut.	63.428,21 €
4/5/2006	CREF à Blegny	Travaux d'adaptation des disjoncteurs principaux	BALTEAU, de Montegnée	1.012,66 €
11/5/2006	EP Herstal	Mise en conformité du matériel de lutte contre l'incendie.	PELZER, de Herstal.	19.484,63 €
11/5/2006	CHS « L'Accueil »	Dépannage de la ventilation de la cuisine	TOUSSAINT-NYSSEN, de Dison	3.750,00 €
11/5/2006	Service des Affaires culturelles	Travaux d'électricité et d'information – Placement d'appareils d'éclairage supplémentaires	HORENBACH, de Cheratte	4.240,91 €
11/5/2006	IPES de Huy	Remplacement des paliers et de l'arbre du ventilateur de la salle des fêtes	TOUSSAINT-NYSSENNE, de Bruxelles	1.116,30 €
11/5/2006	IPES de Hesbaye	Réparation des chambres froides des ateliers de boucherie	PANTAREL, de Herstal	5.055,45 €
11/5/2006	Internat du Barbou	Remplacement du variateur de fréquence à l'ascenseur n°28	KONE Belgium, de Bressoux	1.564,24 €
18/5/2006	Campus 2000	Extension de l'installation de la détection intrusion, phases I et II	TYCO-ADT, de Liège	4.610,44 €
18/5/2006	Musée de la Vie wallonne	Travaux de détournement d'un câble d'introduction Belgacom – Téléphonie	BELGACOM, de Liège	1.138,93 €
18/5/2006	L.E Troclet Jemeppe	Travaux de dépannage de la station de pompage	DECHESNE, d'Alleur	2.613,42 €
18/5/2006	Régie du SPB	Remplacement de l'ensemble des châssis et portes d'entrée de la partie administrative	DIEDERICKX de Seraing	16.352,00 €
1/6/2006	P.M.S.	Travaux de connexion d'une imprimante réseau – Placement de prises informatiques	HORENBACH, de Cheratte	5.381,00 €

1/6/2006	CHS « L'Accueil »	Réparation du lave-vaisselle	HOBART-FOSTER, de Namur	4.084,38 €
1/6/2006	EP de Huy	Travaux de rénovation d'un caniveau technique extérieur	THOMASSEN, de Houtain-St-Siméon	55.571,33 €
1/6/2006	HEPL A. Vésale - Beeckman	Travaux de rafraîchissement du hall et du couloir	SCHUTTEN, de Flémalle	1.945,00 €
1/6/2006	EP de Huy	Dépannage de 2 radiants à gaz du bâtiment hall de construction	DELBRASSINE, de Verviers	1.393,74 €
15/6/2006	EP de Huy	Dernière phase de reconditionnement des locaux de l'IPEPS et mesures de sécurité à l'EP	THOMASSEN de Houtain-St-Siméon	21.161,36 €
15/6/2006	CHS « L'Accueil »	Remplacement d'une vanne sur réseau principal 3	HAVET, de Stavelot	1.655,00 €
15/6/2006	Lycée J. Boets	Démolition du n° 48	CASTAGNETTI, de Flémalle	29.875,04 €
15/6/2006	HEPL R. Sualem Seraing	Travaux d'électricité et d'informatique – Câblage structuré de l'annexe de la rue de la Loi	DEWANDRE de Grâce-Hollogne	39.718,22 €
15/6/2006	Château de Harzé	Aménagement d'un préau et placement d'un rack pour vélos	CORMAN & Fils de Herstal	3.800,00 €
29/6/2006	Château de Harzé	Nettoyage de 2 réservoirs enterrés	ATELIER LHOEST, de Liège	870,00 €
29/6/2006	EP de Herstal	Neutralisation de réservoirs à hydrocarbures	SHANKS, de Seraing	3.982,00 €
29/6/2006	EP de Huy	Travaux de sécurité	J. MOURY, de Liège	17.462,67 €
29/6/2006	IPES de Verviers	Réparation de couvre-mur d'acrotère	OTE et Cie de Houtain-St-Siméon	1.550,00 €
29/6/2006	IPES de Hesbaye	Remplacement d'un câble d'alimentation dans l'ancien hangar des Services agricoles	HORENBACH, de Cheratte	1.775,26 €
29/6/2006	Internat de Seraing	Modernisation et modification de la vidéosurveillance	SIGNALSON, d'Alleur	2.745,00 €
29/6/2006	EP de Seraing	Aménagement de l'ensemble du système d'éclairage du hall d'entrée	HORENBACH, de Cheratte	4.435,05 €

**PRISE D'ACTE DE LA DÉCISION DE LA DÉPUTATION PERMANENTE DU 29 JUIN 2006
D'APPROUVER LES DOCUMENTS DE LA PHASE 2006 DE LA MISE EN CONFORMITÉ DES
ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
DOCUMENT 06-76/31**

De la tribune, M. Jean-Marc BRABANTS fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre acte de ladite résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

En conséquence le Conseil provincial prend acte de la résolution suivante

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre, en 2006, la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique pour un montant estimatif de 120.230 € TVAC. ;

Vu le cahier spécial des charges proposant le recours à un appel d'offres général pour la conclusion d'un marché de services, et le planning des phases administratives présentés par la Direction générale de l'Enseignement provincial ;

Vu la décision du Collège provincial du 29 juin 2006 d'approuver le mode de passation de marché et les conditions de celui-ci, en raison de l'urgence résultant du planning ci-avant ;

Attendu qu'une telle décision du Collège provincial est à communiquer au Conseil provincial lors de sa séance suivante, pour prise d'acte, conformément à l'alinéa 4 de l'article 48 du Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, et notamment son article 48, et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

PREND ACTE :

de la décision du Collège provincial du 29 juin 2006 prise vu l'urgence, de recourir à l'organisation d'un appel d'offres général et d'approuver le cahier spécial des charges, en vue de la conclusion du marché de mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique, phase 2006, au montant estimatif de 120.230 € TVAC.

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX
MARCHÉS DE TRAVAUX
MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LA RÉPARATION DE LA GALERIE
HAUTE (STABILITÉ) DU CHÂTEAU DE HARZÉ
ADJUDICATION PUBLIQUE
DOCUMENT 06-76/32**

De la tribune, M. Michel LEMMENS fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de réparation de la galerie de la cour haute du Château de Harzé, estimée à 98.668,00 € hors T.V.A., soit 119.388,28 € T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective du développement du Centre de séminaires du Château de Harzé ;

Vu le cahier des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 125.000 € est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2006 en faveur du financement de ces travaux ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 15 septembre 2006 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de réparation de la galerie de la cour haute du Château de Harzé, estimée à 98.668,00 € hors T.V.A., soit 119.388,28 € T.V.A. comprise.

Article 2 Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX
MARCHÉS DE TRAVAUX
MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION
DES CHAMBRES – PHASE 1 : 6^{IÈME} ÉTAGE – LOT 1 : GROS ŒUVRE ET PARACHÈVEMENTS À
L'INTERNAT DE SERAING
DOCUMENT 06-76/33**

De la tribune, Mme Catherine MAAS fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux les travaux de rénovation des chambres – phase 1 : 6ème étage (lot 1 : gros œuvre et parachèvements) à l'internat de Seraing, 14, rue du Commerce, à 4100 Seraing, estimée à 244.567,93 euros hors T.V.A., soit 259.242 euros TVA de 6% comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de la rénovation de l'internat précité;

Vu le cahier des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 260.000 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit à charge du budget extraordinaire 2006 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 9 octobre 2006. de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er *Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation des chambres – phase 1 : 6ème étage – lot 1 : gros œuvre et parachèvements à l'internat de Seraing, 14, rue du Commerce, à 4100 Seraing, estimée à 244.567,93 euros hors T.V.A., soit 259.242 euros TVA de 6% comprise.*

Article 2 *Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés*

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

<i>La Greffière provinciale, Marianne LONHAY</i>	<i>La Présidente, Josette MICHAUX</i>
---	--

**SERVICES PROVINCIAUX
MARCHÉS DE TRAVAUX
MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE NOUVELLE ÉTABLE AU CENTRE D'INSÉMINATION PORCINE D'ARGENTEAU POUR
MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES – LOT 1 : GROS ŒUVRE ET PARACHÈVEMENTS
DOCUMENT 06-76/43**

De la tribune, M. Serge ERNST fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante.

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation du lot 1 de l'entreprise de travaux de construction d'une nouvelle étable au CIAP d'Argenteau, estimée à 346.767,02 euros hors TVA., soit 419.588,09 euros TVA. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de mise en conformité des installations du CIAP, tant en termes d'hygiène que de bien-être des animaux;

Vu le cahier des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 600.000 euros est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2006 en faveur du financement de ces travaux ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 10 octobre 2006 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er *Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de construction d'une nouvelle étable au CIAP d'Argenteau pour mise.11 aux normes des infrastructures - Lot 1 : gros-œuvre et parachèvements, pour un montant estimatif de 346.767,02 € hors TVA, soit 419.588,09 €TVA comprise.*

Article 2 *Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.*

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX
MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION DE « L'ANNEXE MARTIN », HALL DE
MÉCANIQUE DE L'EP HERSTAL
DOCUMENT 06-76/44**

De la tribune, M. Bernard MARLIER fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de rénovation de « l'Annexe Martin », hall de mécanique de l'EP Herstal, estimée à 144.040,43 €, hors T.V.A., soit 174.288,92 € T.V.A. comprise;

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour permettre d'assurer l'enseignement de la mécanique dans des locaux conformes aux normes en matière d'incendie, de sécurité, de confort et d'hygiène

Vu le cahier des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 175.000 euros est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2006 en faveur du financement de ces travaux ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 10 octobre 2006 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide

Article 1er *Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation de « l'Annexe Martin », hall de mécanique de l'EP Herstal, estimée à 144.040,43 €, hors T.V.A., soit 174.288,92€ T.V.A. comprise.*

Article 2 *Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.*

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

IV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2006 est approuvé.

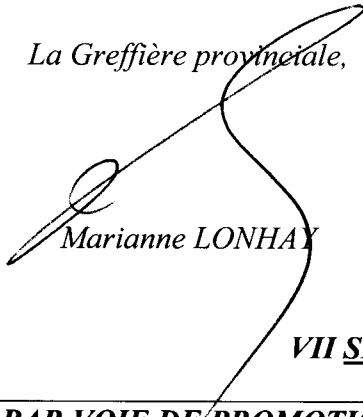
VI CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE.

Mme la Présidente déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 17 heures 25

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,



Marianne LONHAY

La Présidente,



Josette MICHAUX

VII SÉANCE À HUIS CLOS

DÉSIGNATION, PAR VOIE DE PROMOTION, D'UN(E) DIRECTEUR (TRICE) TECHNIQUE AU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL DOCUMENT 06-76/39

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la titularisation de l'emploi de 1^{er} Directeur-Ingénieur civil vacant au cadre du Service technique provincial ;

Attendu toutefois qu'aucun agent ne remplit les conditions statutaires pour accéder à cette fonction par voie de promotion ;

Considérant qu'en vue de permettre le bon fonctionnement des services, il y a lieu de désigner un Directeur technique au Service technique provincial afin d'occuper unitairement l'emploi vacant ;

Vu la situation du cadre du personnel du Service technique provincial ;

Attendu que les crédits sont prévus au budget à cet effet;

Vu les conditions d'accession à l'emploi en cause;

Attendu que cette désignation a été portée à la connaissance des membres du personnel réunissant les conditions d'accession à l'emploi en question;

- *Vu la candidature admissible de Monsieur BALLE Bernard ; né le 02.01.1952 et entré en fonctions le 01.02.1983 en qualité d'ingénieur civil, nommé le 01.10.1992 en qualité d'ingénieur, revêtu du grade d'ingénieur principal le 01.10.1992, revêtu du grade de Premier Attaché-ingénieur civil (A5sp) le 01.01.1996, lauréat avec 60/100 points de l'épreuve d'aptitude à diriger ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation positive et qu'il fonctionne actuellement au Département Médecine de l'Environnement et qualité de la Vie.

- *Vu la candidature admissible de Madame CHABOT Marie-Louise ; née le 23.04.1954 et entrée en fonctions le 08.08.1978 en qualité d'architecte-stagiaire, désignée en qualité d'architecte le 01.02.1980; nommée à titre définitif le 01.05.1985 en qualité d'architecte, revêtu du grade d'attaché-architecte (A3sp) le 01.01.1996, lauréate avec 80/100 points de l'épreuve d'aptitude à diriger ;*

Attendu qu'elle bénéficie d'une évaluation très positive et qu'elle fonctionne actuellement au Service

provincial des Bâtiments;

- *Vu la candidature admissible de Monsieur DANTINNE Félix ; né le 17.09.1952 et entré en fonctions le 13.01.1978 en qualité de conducteur ingénieur technicien, nommé à titre définitif le 01.05.1979 en qualité de conducteur ingénieur technicien, revêtu du grade de conducteur principal le 01.02.1987, revêtu du grade d'ingénieur industriel le 01.12.1990, revêtu du grade d'attaché-ingénieur industriel (A3sp) le 01.01.1996, lauréat avec 70/100 points de l'épreuve d'aptitude à diriger ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation très positive et qu'il fonctionne actuellement au Service provincial des Bâtiments;

- *Vu la candidature de Monsieur DEFAWE Dominique ; né le 12.11.1951 et entré en fonctions le 18.03.1974 en qualité de commis-technique, désigné le 01.06.1977 en qualité de dessinateur, nommé le 01.06.1978 en qualité de dessinateur, promu au grade de conducteur le 01.09.1978, revêtu du grade de conducteur principal le 01.12.1983, promu au grade de chef de bureau technique le 01.06.1987, revêtu du grade d'agent technique en chef le 01.01.1996, promu au grade de commissaire-voyer le 01.05.1995, revêtu du grade d'attaché (A4) le 01.03.2000 ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation très positive et qu'il fonctionne actuellement au Service technique provincial;

- *Vu la candidature de Monsieur DENOTTE Philippe ; né le 09.06.1956 et entré en fonctions le 01.06.1983 en qualité de dessinateur, nommé le 01.06.1984 en qualité de dessinateur, promu au grade de conducteur le 01.01.1985, revêtu du grade de conducteur principal le 01.06.1991, revêtu du grade d'agent technique en chef le 01.01.1996, promu au grade d'attaché (A3) le 01.10.2001 ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation positive et qu'il fonctionne actuellement au Service technique provincial;

- *Vu la candidature de Monsieur DONNEAUX Paul ; né le 11.07.1954, entré en fonctions : le 01.03.1976 en qualité de conducteur, nommé le 01.03.1977 en qualité de conducteur, revêtu du grade de conducteur principal le 01.08.1986, promu au grade de commissaire-voyer le 01.05.1995, revêtu du grade d'attaché (A4) le 01.03.2000 ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation positive et qu'il fonctionne actuellement au Service technique provincial;

- *Vu la candidature de Monsieur HENS Jean-Pierre ; né le 29.10.1957 et entré le 23.01.1984 au 23.01.1986 inclus en qualité d'architecte-stagiaire, désigné le 01.09.1989 en qualité d'architecte, nommé le 01.11.1993 en qualité d'architecte, revêtu du grade d'attachée-architecte (A3sp) le 01.01.1996, lauréat avec 70/100 points de l'épreuve d'aptitude à diriger ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation très positive et qu'il fonctionne actuellement au Service provincial des Bâtiments;

- *Vu la candidature de Monsieur MARECHAL Michel ; né le 22.11.1952 et entré le 10.01.1978 en qualité de conducteur, nommé le 01.05.1979 en qualité de conducteur, revêtu du grade de conducteur principal le 01.12.1984, revêtu du grade d'ingénieur industriel le 01.01.1985, revêtu du grade d'attaché ingénieur industriel (A3sp) le 01.01.1996, lauréat avec 75/100 points de l'épreuve d'aptitude à diriger ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation très positive et qu'il fonctionne actuellement au Service provincial des Bâtiments;

- *Vu la candidature de Madame MARICHAL Viviane ; née le 04.05.1956 et entrée le 01.01.1981 au 31.12.1982 inclus en qualité d'architecte-stagiaire, désignée en qualité d'architecte : du 01.01.1983 au 18.03.1983 inclus puis à dater du 01.09.1989, nommée le 01.11.1993 en qualité d'architecte, revêtue du grade d'attachée-architecte (A3sp) le 01.01.1996, lauréate avec 65/100 points de l'épreuve d'aptitude à diriger ;*

Attendu qu'elle bénéficie d'une évaluation positive et qu'elle fonctionne actuellement au Service provincial des Bâtiments;

- *Vu la candidature de Monsieur MARLAIR Guy ; né le 21.12.1952 et entré le 03.08.1981 en qualité de conducteur, nommé le 01.09.1982 en qualité de conducteur, revêtu du grade de conducteur principal le 01.08.1990, revêtu du grade d'agent technique en chef le 01.01.1996 ; promu au grade de commissaire-voyer le 01.08.1998, revêtu du grade d'attaché (A4) le 01.03.2000 ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation positive et qu'il fonctionne actuellement au Service technique provincial;

- *Vu la candidature de Monsieur MUSIOTTI Jean ; né le 08.08.1950 et entré le 01.09.1980 en qualité de conducteur, nommé le 01.10.1981 en qualité de conducteur, revêtu du grade d'ingénieur industriel le 01.01.1983, revêtu du grade d'attaché ingénieur industrielle 01.01.1996, promu au grade de chef de division technique (A4) le 01.02.1999 ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation très positive et qu'il fonctionne actuellement au Service provincial des Bâtiments;

- *Vu la candidature de Monsieur PELLIS Julien ; né le 26.02.1945 et entré en fonctions le 01.01.1979 en qualité d'architecte en chef, désigné en qualité d'ingénieur industriel le 01.11.1984, nommé le 01.02.1985 en qualité d'ingénieur industriel, chargé des fonctions supérieures de Directeur du 05.02.1988 au 28.02.1990, revêtu du grade d'Attaché-Ingénieur industriel (A3sp) le 01.01.1996, lauréat avec 70/100 points de l'épreuve d'aptitude à diriger ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation très positive et qu'il fonctionne actuellement à la SPI+;

- *Vu la candidature de Monsieur RIGOT Jean-Louis ; né le 05.04.1947 et entré le 16.07.1976 en qualité de conducteur, nommé le 01.08.1977 en qualité de conducteur, revêtu du grade de conducteur principal le 01.12.1984, promu au grade de commissaire-voyer le 01.08.1985, revêtu du grade d'attaché (A4) le 01.03.2000 ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation positive et qu'il fonctionne actuellement au Service technique provincial;

- *Vu la candidature de Monsieur TONON Lino ; né le 29.09.1946 et entré le 01.10.1978 en qualité de conducteur, désigné commissaire-voyer le 01.07.1979, nommé le 01.09.1980 en qualité de commissaire-voyer, revêtu du grade de commissaire-voyer le 01.01.1996, revêtu du grade d'attaché (A4) le 01.03.2000 ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation positive et qu'il fonctionne actuellement au Service technique provincial;

- *Vu la candidature de Monsieur ZEVART Claude ; né le 06.05.1947 et entré le 01.07.1989 au 31.01.1990 inclus en qualité de conducteur/ACS, désigné en qualité de conducteur le 01.02.1990, nommé le 01.04.1991 en qualité de conducteur, revêtu du grade d'ingénieur industriel le 01.05.1995, revêtu du grade d'attaché-ingénieur industriel (A3sp) le 01.01.1996, lauréat avec 65/100 points de l'épreuve d'aptitude à diriger ;*

Attendu qu'il bénéficie d'une évaluation très positive et qu'il fonctionne actuellement au Service provincial des Bâtiments;

- *Vu les éléments d'appréciation fournis par les pièces contenues dans le dossier mis à la disposition des membres du Conseil;*

Vu la proposition motivée du Collège provincial en faveur de la nomination de Monsieur PELLIS Julien, aux motifs qu'il figure parmi les bénéficiaires d'une évaluation très positive, qu'il a déjà exercé les fonctions supérieures de directeur durant deux ans au cours desquels il a fait preuve de nombreuses qualités, notamment une grande disponibilité et une motivation constante ainsi que de larges compétences et qu'il est par ailleurs le plus âgé des candidats ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12.02.2004 organisant les Provinces, les dispositions de la loi provinciale non abrogées et le statut administratif du personnel provincial non enseignant;

PPROCEDE, par scrutin secret, à la promotion, à dater du 1^{ier} décembre 2006, d'un Directeur technique au Service technique provincial.

67 membres ont participé au vote

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Fabian CULOT (MR), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), Mme Kattrin JADIN (PFF-MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), Mme Catherine MAAS (ECOLO), Mme Sabine MAQUET (PS), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), M. M. Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine PONCIN-REMACLE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS),

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 18
- nombre de votes valables : 49
- majorité absolue : 25

M. BALLE Bernard..... 0 suffrage
Mme CHABOT Marie-Louise..... 2 suffrages
M. DANTINNE Félix..... 0 suffrage
M. DEFAWE Dominique..... 0 suffrage
M. DONNEAUX Paul..... 0 suffrage
M. DENOTTE Philippe 0 suffrage

<i>M. HENS Jean-Pierre</i>	<i>0 suffrage</i>
<i>M. MARECHAL Michel</i>	<i>0 suffrage</i>
<i>Mme MARICHAL Viviane</i>	<i>1 suffrage</i>
<i>M. MARLAIR Guy</i>	<i>0 suffrage</i>
<i>M. MUSIOTTI Jean</i>	<i>0 suffrage</i>
<i>M. PELLIS Julien</i>	<i>46 suffrages</i>
<i>M. RIGOT Jean-Louis</i>	<i>0 suffrage</i>
<i>M. TONON Lino</i>	<i>0 suffrage</i>
<i>M. ZEVART Claude</i>	<i>0 suffrage</i>

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation proposée par le Collège provincial.

A R R E T E :

Article 1er. – *Monsieur Julien PELLIS est promu, à dater du 1^{ier} décembre 2006, en qualité de Directeur technique au Service technique provincial.*

Article 2. – *La présente résolution sera adressée à l'intéressé, pour lui servir de titre.*

En séance publique à Liège, le 7 novembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX